

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

ENSEMBLE, AUX CÔTÉS D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION
D'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE ET DE SES ÉTUDIANTS



UniLaSalle 
Rouen



Depuis septembre 2022, 100 étudiants vétérinaires sont formés à UniLaSalle Rouen.

Une nouvelle page s'écrit, avec l'ouverture de cette école originale :

- **Première** école vétérinaire associative à **but non lucratif** en France ;
- Une admission sur concours, **post-baccalauréat** ;
- Une formation aux sciences vétérinaires **dès la première année** ;
- **Seule école** délivrant sur un même site une formation de vétérinaires et d'ingénieurs ;
- Une formation clinique proche de la profession vétérinaire par un **système semi-distribué** innovant en France ;
- Une **double tutelle ministérielle pour la formation vétérinaire** : le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

UN NOUVELLE GÉNÉRATION D'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE :

Au cœur de la Normandie, région emblématique de l'élevage, l'école vétérinaire UniLaSalle, entend :

- Participer à relocaliser la formation vétérinaire en France (+ de 54% des vétérinaires inscrits à l'ordre en 2022 sont formés à l'étranger) ;
- Être un acteur de la réponse au besoin croissant de vétérinaires dans toutes les filières d'activité ;
- Dynamiser l'enseignement vétérinaire français tout en respectant les plus hauts standards de qualité européens ;
- Déployer des méthodes pédagogiques immersives et innovantes ;
- Innover par une formation clinique semi-distribuée ;
- Renforcer les liens avec les différents acteurs de la profession vétérinaire au travers de 36 mois de stage ;
- Mettre en place une expérience à l'international obligatoire et deux langues vivantes ;
- Former les étudiants vétérinaires aux sciences humaines et sociales dès la première année.

Fidèlement à la tradition éducative lasallienne, un accompagnement individualisé de chaque étudiant est également garant de sa réussite professionnelle et de son épanouissement personnel.

UniLaSalle ouvre la voie à une nouvelle génération d'école vétérinaire.

Ensemble, avançons !



Caroline Boulocher
(Dr Vet, PhD, HDR),
Directrice du projet de
formation vétérinaire
caroline.boulocher@unilasalle.fr



Philippe Choquet,
Directeur général d'UniLaSalle

Des dispositifs variés pour interagir avec l'école et ses étudiants

Accompagner nos étudiants vétérinaires au travers de bourses d'étude.

UniLaSalle s'est engagé à offrir une bourse annuelle sur les 3 premières années de scolarité pour 100% de ses élèves boursiers d'État ayant eu leur baccalauréat avec la mention très bien (TB) :

- D'un montant de 75% des frais de scolarité pour 8 étudiants (priorité à l'échelon le plus élevé puis aux meilleurs dossiers) ;
- D'un montant de 25% des frais de scolarité pour les autres étudiants.

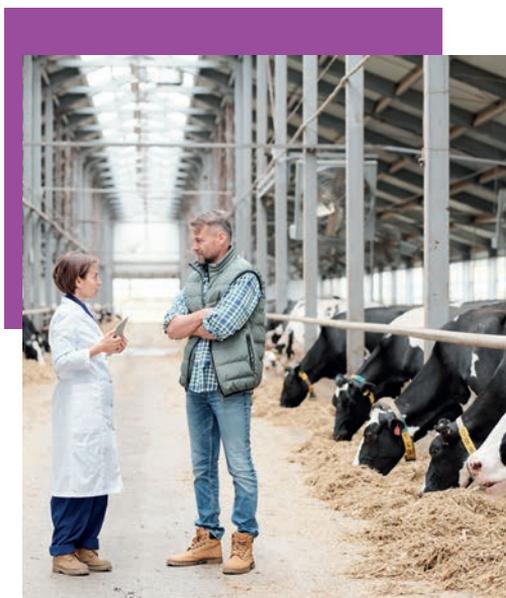
A noter que la scolarité est de 13 000 euros/an pour les 3 premières années, puis de 17 500 euros/an les 3 dernières années.

Si le versement s'effectue dans le cadre d'un don, un reçu fiscal est établi. Il correspond au montant de la bourse.

A noter que la bourse ne peut pas être affectée à un étudiant en particulier.



Faire don de marchandises ou de biens matériels au service de la pédagogie.



Dans le cadre de la construction du cursus sur les 6 années, UniLaSalle est à l'écoute des entreprises qui souhaiteraient faire dons de marchandises ou de matériels au service de la pédagogie (matériel pour les TP, matériel clinique...).

L'entreprise peut donner des biens qu'elle produit elle-même.

- Le reçu fiscal sera établi sur le coût de revient : coût d'achat des matières, fournitures consommées et charges de production.

L'entreprise peut donner ce qui lui appartient

- Le reçu fiscal sera établi sur la valeur vénale du bien ou le coût de revient.
- le + : les frais de transport et de manutention liés au don sont à intégrer dans les dépenses ouvrant droit à un reçu fiscal.

Mécénat d'entreprise : Dons en faveur d'organismes sans but lucratif. Une fiscalité généreuse.



Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté par une entreprise, **sans aucune contrepartie**, à un organisme sans but lucratif pour l'exercice d'activités présentant un **intérêt général**. Néanmoins pour permettre aux bénéficiaires de remercier leurs donateurs et pour légitimer le mécénat au regard de l'intérêt social de l'entreprise, l'administration fiscale a admis l'existence de contreparties tout en encadrant étroitement cette pratique par un principe de « disproportion marquée ».



À UniLaSalle les entreprises donatrices sont citées sur le site internet de l'école et sur un mur des donateurs. A l'occasion du don, une communication conjointe peut être réalisée sur les supports de communication de l'école et de l'entreprise.

Les mécènes reçoivent également régulièrement des informations sur UniLaSalle au travers d'une newsletter. Ils sont également régulièrement invités aux différentes conférences et manifestations de l'Institut.



Ces dons donnent accès à une **réduction d'impôt**. Pour bénéficier de cet avantage fiscal, certaines conditions doivent être remplies.

La réduction d'impôt accordée à l'entreprise vient **en soustraction du montant d'impôt** (IS ou IR) dû lors de l'année du don.

Le taux de la réduction varie **en fonction de l'organisme bénéficiaire du don**.

L'entreprise bénéficie d'une **réduction d'impôt** égale à l'un des montants suivants :

- **60 %** du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à **2 000 000 €**
- **40 %** pour la part du don supérieure à **2 000 000 €**

Cependant, le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.

Lorsque le plafond est dépassé au cours d'un exercice, l'excédent du don est étalé au maximum sur les 5 exercices suivants, après la prise en compte d'éventuels nouveaux dons effectués durant ces exercices. Le taux appliqué à cet excédent est le taux appliqué au montant initial.

www.demarches.interieur.gouv.fr





UniLaSalle, une nouvelle génération de grande école.

UniLaSalle est un Institut Polytechnique labellisé EESPIC* issu de la fusion de cinq écoles d'ingénieurs et de la création d'une école vétérinaire, comptant 4200 élèves répartis sur quatre campus (Amiens, Beauvais, Rennes et Rouen). Au cœur des enjeux de transition, il dessine une nouvelle génération de Grande École qui unit les sciences du Vivant, de la Terre, de l'Environnement et de l'Énergie aux Sciences industrielles et aux technologies du numérique.

Convaincu que les solutions aux défis humains et planétaires se trouvent à la croisée des disciplines, UniLaSalle trouve sa force dans son interdisciplinarité et son large spectre de formations, du bachelor au doctorat.

Membre du réseau mondial LaSalle Universities, UniLaSalle poursuit son projet éducatif depuis 170 ans : révéler le potentiel de chaque personne. Il s'appuie sur une relation de confiance, une expérience étudiante riche, fondée sur une pédagogie du collectif, invitant à l'action en vue du bien commun.

Au travers de sa recherche au service des entreprises, des filières et des territoires, et par ses formations, UniLaSalle s'engage pour construire, ensemble, un monde plus humain, plus juste et plus durable.

* Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général

Devenir mécène de l'école, comment ?

Donner en numéraire

✍️ **Par chèque**, à l'ordre de la Fondation Jean-Baptiste Gagne.

Adresse postale

UniLaSalle – Fondation Jean-Baptiste GAGNE

Laurence ECOBICHON, 19 rue Pierre Waguet - BP 30313 - 60026 Beauvais Cedex.

Un reçu fiscal est adressé à l'entreprise dans le mois qui suit la réception du don.

📄 **Par carte bleue**, directement sur le site internet (QR code)



2 Donner des marchandises ou des biens pédagogiques

Prendre contact avec la direction mécénat ci-dessous.

3 Soutenir nos formations* en orientant votre solde de Taxe d'apprentissage à UniLaSalle

Contact : agnes.sylvano@unilasalle.fr

* Toutes nos formations en agronomie, agroalimentaires, environnement sont concernées sauf la formation vétérinaire qui le sera en 2024.

4 Contact

Laurence ECOBICHON,

Directrice Communication & Mécénat

📧 : laurence.ecobichon@unilasalle.fr

☎️ : 03 44 06 38 35



Pour toutes autres demandes

Formation vétérinaire

<https://www.unilasalle.fr/formations/ecole-veterinaire>

Admissions

admissions.veto@unilasalle.fr

www.unilasalle.fr

UniLaSalle
Rouen



École Vétérinaire
& Bio-ingénieurs



métropole
ROUENORMANDIE



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT



RÉGION
NORMANDIE